

# Ta photo sur Internet

Une fois publiée sur Internet, une photo de toi peut y rester pendant des années. En plus, tout le monde peut la voir, même des personnes à qui tu ne voudrais pas la montrer ! À l'occasion du Safer Internet Day, 1jour1actu t'explique comment te protéger.

**Le Safer Internet Day, c'est la journée internationale pour un Internet plus sûr.** Cet événement débute le 7 février et dure tout le mois. De nombreux ateliers sont organisés dans les écoles et les collèges. Le but : aider chacun à utiliser Internet sans se faire avoir.

## Publier une photo de toi ? C'est toi qui choisis !

### Ta photo t'appartient

- Tu as le droit de refuser que des photos ou des vidéos de toi soient postées sur Internet : ça s'appelle le « droit à l'image ».
- Personne ne peut publier des images de toi sans te le demander : ni tes copains, ni ta famille. **Avertis-les quand tu n'es pas d'accord.**

### Ta photo est protégée...

#### ... par la loi

En France, une personne qui ne respecte pas ton droit à l'image risque 45 000 euros d'amende et 1 an de prison.

#### ... par tes parents

Tes parents doivent t'aider à protéger ton image. Ainsi, si quelqu'un veut mettre ta photo sur Internet, ton accord ne suffit pas. Il faut aussi l'autorisation de tes parents.

### Ta photo peut être supprimée

Si une photo ou une vidéo de toi est publiée sur Internet sans ton accord :

- Tu peux **en parler** à tes parents ou à un enseignant. Ils t'aideront.
- Tu peux **demandeur à la personne qui a publié ta photo de l'effacer**. Si elle refuse, tes parents peuvent porter plainte à la police.
- Tu peux **téléphoner au 3018** ou aller sur le site e-enfance.org. Des professionnels te conseilleront et pourront faire supprimer des photos des réseaux sociaux.



## Photos-pièges : si tu les connais, tu peux les éviter

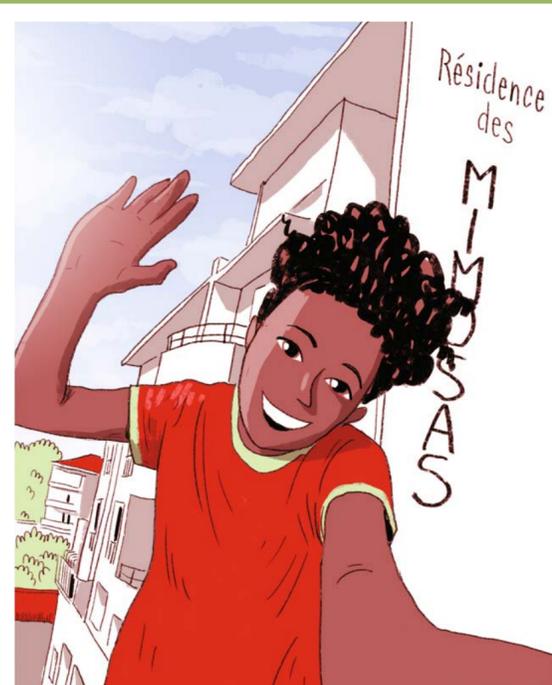
De nombreux ados postent des photos et des vidéos d'eux et de leurs copains, sur les réseaux sociaux. Selon la loi, ils peuvent avoir un compte à partir de 13 ans. L'autorisation des parents reste obligatoire jusqu'à 15 ans.

Publier ces images permet de s'amuser, de s'exprimer, d'échanger, de partager des passions ou des souvenirs... Mais, avant, il faut connaître les photos qui peuvent te piéger.



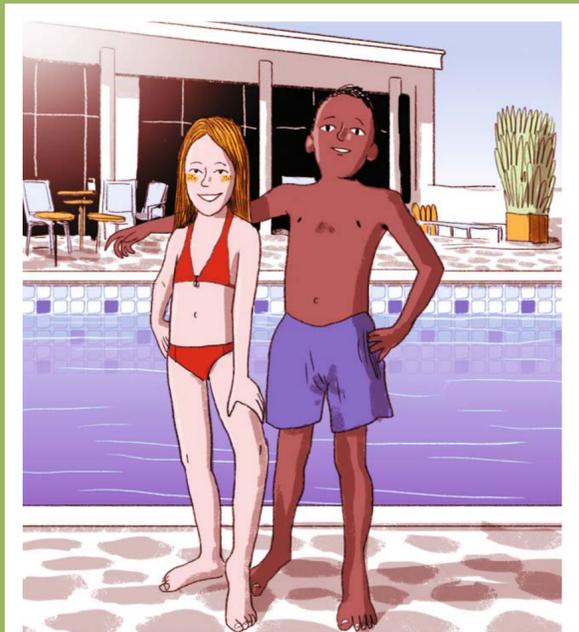
### La photo pas si marrante

Même si elle est drôle, une photo un peu gênante peut un jour faire honte à celui qui l'a postée. Certains peuvent même l'enregistrer, la partager et s'en servir pour se moquer, tout de suite ou des années après.



### La photo qui en dit trop

Un détail, dans une photo, peut révéler des infos personnelles : nom, adresse, numéro de téléphone... Si la photo est publiée, n'importe qui peut utiliser ces infos, pour contacter la personne et ensuite pour lui nuire.



### La photo en maillot de bain

Les photos d'enfants en maillot de bain sont parfois regardées et enregistrées par des adultes sexuellement attirés par les enfants et les ados. Ce que font ces adultes est interdit, et très grave. Si quelqu'un demande à un enfant de publier ou de lui envoyer ce type de photos, il faut refuser et en parler à un adulte de confiance.